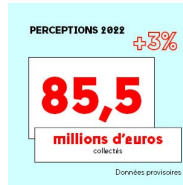


Mercredi 15 février 2023

Droits des artistes-interprètes : enfin du mieux



Les montants collectés par l'Adami devraient s'élever à 85,5 millions d'euros en 2022, soit +3% par rapport à 2021 (82,9 M€) mais surtout +6% par rapport à 2019 (80,6 M€).

Après deux années difficiles liées à la crise Covid, les montants collectés en 2022 dépasseront les perceptions d'avant crise.



La hausse constatée entre 2021 et 2022 a pour origine l'augmentation des montants collectés dans les lieux publics sonorisés (discothèques, bars d'ambiances, magasins...). L'Adami devrait percevoir 31,4 millions d'euros au titre de la rémunération équitable. Cela correspond à +26% par rapport à 2021 (24,9 M€) et enfin un retour à la normale avec +2% par rapport à 2019 (30,7 M€).

Par ailleurs l'Adami a aidé 1583 projets artistiques au titre de son action culturelle.

Les enjeux pour 2023 sont principalement concentrés sur la copie privée. Après la réadoption, dans de conditions conformes, d'un barème visant les appareils reconditionnés, l'Adami attend désormais que la commission de la copie privée mette en œuvre son programme de travail comprenant la conduite de nouvelles études d'usage pour les barèmes existants et la poursuite des travaux commencés autour de la question de l'assujettissement des disques durs internes des ordinateurs. Enfin la question de l'assujettissement des pratiques de copie dans le « cloud » ayant été tranchée par la CJUE, l'assujettissement des services de stockage distants devra être traité également.

Les chiffres définitifs de l'activité de l'Adami 2022 seront publiés en juin 2023 après validation par l'Assemblée générale des associés.

Contact presse
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière.

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) », ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous